



Projet initiatives jeunes immercuriens de 14 à 21 ans

Modalités de candidature

► Étape 1

Les dossiers de candidature peuvent être :

- soit être téléchargés
- soit retirés auprès du service éducation-jeunesse

► Étape 2

Enregistrement et instruction.

► Étape 3

La commission statue

- le résultat fait l'objet d'une notification, adressée au responsable du projet et indique le montant de l'aide attribuée ainsi que l'échéance de sa réalisation

► Étape 4

Une fois le projet achevé, l'utilisation de l'aide fait l'objet d'un rendu (reportages photos, témoignages, bilan écrit, etc.) ; le bilan devra être présenté au plus tard trois mois après la réalisation de l'action.

Critères d'examen des projets

- le sérieux et la présentation du dossier
- la faisabilité du projet
- le défi pour soi relevé par le jeune ou le groupe
- les compétences à mobiliser ou à acquérir à l'occasion de la mise en œuvre du projet
- l'utilité sociale
- l'impact local pour les projets menés dans le département
- l'originalité de l'action, son caractère innovant

Pour les demandes de financement les plus importantes, les candidats pourraient être auditionnés par une commission ad hoc.

Engagement

Les bénéficiaires de la Bourse s'engagent :

- à utiliser la totalité de la somme qui leur est allouée pour la réalisation du projet
- à le réaliser dans les 6 mois
- à fournir les justificatifs des dépenses
- à rembourser, en cas d'abandon total ou partiel du projet, tout ou partie du montant de l'aide financière accordée par le Département
- à présenter à la Ville un bilan de l'opération, dans les trois mois suivant sa réalisation
- et à citer la Ville de Saint Laurent Blangy dans toute opération de communication relative à ce projet et sur tout support de communication

Pièces obligatoires à joindre au dossier

- la copie des pièces d'identité de chacun des membres
- l'autorisation parentale pour les candidats mineurs
- un RIB ou RIP d'un des participants au projet majeur ou l'un des parents des participants mineurs